



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL
- délégations de signatures -

- 6 juillet 2010 -

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles
Bureau du Management Interministériel et du Courrier

DECISIONS donnant délégation aux agents de :

- la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Centre (30 juin 2010)
- la direction des services fiscaux d'Indre-et-Loire (1er juillet 2010)

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles
Bureau du Management Interministériel et du Courrier

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE REGION CENTRE (CENTRE ET BOURGOGNE)

ARRETE donnant délégation de signature aux agents de la Direction régionale de la Protection judiciaire de la jeunesse (article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié)

Le Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la région centre ;
 Vu l'arrêté en date du 9 mars 2010 de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés portant nomination de Monsieur Marc BRZEGOWY à l'emploi de Directeur Interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse de la région centre à Orléans, pour une durée de cinq ans à compter du 6 avril 2010 ;
 Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;
 Vu l'arrêté du Préfet d'Indre et Loire en date du 28 juin portant délégation de signature à M. Marc BRZEGOWY ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation est consentie à :

- Monsieur Jacques BIEGEL, Directeur Interrégional adjoint à la Direction Interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse et à Madame GIRAULT Dominique, Directrice des Affaires Financières, à l'effet de signer les correspondances relatives à l'instruction des dossiers pour les établissements et services relevant conjointement du représentant de l'Etat dans le département et du Président du Conseil Général ;
 Cette délégation recouvre les domaines suivants prévus par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 susvisée :

Article 6, dernier alinéa

Instruction des dossiers portant création, transformation et extension d'établissements et services

Article 18 alinéa 3 – Article 19

Procédure préparatoire à l'établissement des budgets et à la fixation des tarifs des établissements et services habilités

Article 49

Elaboration des arrêtés habilitant les établissements et services auxquels l'autorité judiciaire confie des mineurs

Article 2 :

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à Orléans, le 30 juin 2010

Le Directeur Interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre
 Marc BRZEGOWY

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX D'INDRE-ET-LOIRE

DECISION DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE (ARTICLE 44-I DU DECRET N° 2004.374 DU 29 AVRIL 2004 MODIFIE)

La directrice des services fiscaux d'Indre et Loire ;
 VU l'arrêté ministériel du 29 août 2007 portant nomination de Madame Véronique Py en qualité de Directrice des services fiscaux du département d'Indre-et-Loire à compter du 31 décembre 2007 ;
 VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2010 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Véronique Py, Directrice des services fiscaux du département d'Indre-et-Loire

DECIDE :

Article 1 – Subdélégation est consentie à Monsieur Fabrice Fontaine, directeur divisionnaire, à l'effet de :

1) recevoir les crédits des programmes :

156 Gestion fiscale et financière de l'Etat et du Secteur public local y compris la régie d'avance ;

318 Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles, action sociale et hygiène et sécurité ;

721 «gestion du programme immobilier de l'Etat »

2) procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres II, III et V des BOP et UO de l'article I :

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses. Elle s'étend également à la modification de la sous-répartition entre les crédits de personnel et les crédits de fonctionnement, délégués dans le cadre des dotations globalisées inscrites au budget du ministère de l'économie, des comptes

publics et de la fonction publique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Article 2 - Subdélégation est donnée à M. Fontaine pour tous les actes relatifs aux marchés publics qui pourraient lui être soumis dans le cadre de la Présidence de la commission d'appels d'offres, qu'il serait amené à assurer en mon nom, et dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € HT.

Article 3 – Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à Tours, le 1er juillet 2010
la Directrice des services fiscaux,
Véronique Py

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : *6 juillet 2010* - N° ISSN 0980-8809.